



Randonnée Automnale

20 octobre 2024



Organisation de la Randonnée historique: Les Routes d'Exbrayat affiliée FFVE n° 878 (La FFVE est reconnue d'utilité Publique)

	Conducteur	Navigateur
<u>Nom</u>		
<u>Prenom</u>		
<u>Adresse</u>		
<u>Code postal</u>		
<u>Commune</u>		
<u>Téléphone</u>		
<u>Mail</u>		
<u>Club</u>		
<u>Permis N°</u>		
<u>Obtention le:</u>		

Engagement pour un équipage de deux personnes **105€ avant le 1/09/2024 après 120€**

Personne supplémentaire 28€ règlement à l'ordre Les Routes d'Exbrayat

	€
--	---

Voiture	
marque	type
immat	date
compagnie	n° police

Nous, soussignés, déclarons :

- Participer, de notre propre initiative, à la manifestation décrite ci-dessus.
- Avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.
- Que les renseignements concernant le véhicule inscrit sont rigoureusement exacts.
- Que le véhicule engagé est conforme à son type mine et qu'il n'a pas subi de modification pouvant nuire à sa conformité relative à son homologation d'origine
- Renoncer à tous recours envers l'association **LES ROUTES D'EXBRAYAT**, les organisateurs et participants de la manifestation, ainsi qu'envers les concurrents ; pour tous dommages que nous subirions au cours de la manifestation.
- Respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation, et en particulier la législation sur les excès de vitesse et l'alcoolémie au volant.
- Respecter les organisateurs, participants et les autres concurrents.
- Adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.
- Respecter et garantir la tranquillité publique.

Merci de joindre à votre engagement: le chèque de règlement ainsi que les copies : permis de conduire conducteur et carte grise véhicule avec son CT, l'assurance ; le cas échéant l'autorisation parentale en cas de navigateur mineur . Limitée à 70 voitures.

Le _____ à

Signature Conducteur

Signature Navigateur

Envoyer: **Les Routes d'Exbrayat**
MdA La Passerelle
7 Rue 11 Novembre
42170 St Just St Rambert